

Préface

Il n'est de richesse que d'hommes dit-on. En vertu de ce principe, le Gouvernement de la République du Bénin, désireux de connaître et d'apprécier l'importance et la qualité de ses ressources humaines a décidé, par décret n° 99-459 du 22 septembre 1999, d'organiser sur toute l'étendue du territoire national, un Recensement Général de la Population et de l'Habitation. Cette importante opération est la troisième du genre depuis notre indépendance nationale.

Les principaux objectifs assignés au troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation sont de plusieurs ordres. Il s'agit essentiellement de :

- connaître l'effectif total de la population résidente de l'ensemble du pays, et des divisions administratives,
- fournir des données sur les caractéristiques sociales, culturelles et économiques de la population,
- collecter les données de base nécessaires à l'appréciation des conditions de vie des populations et à l'estimation de la pauvreté,
- collecter les données nécessaires à l'étude des mouvements migratoires et de l'urbanisation au Bénin,
- permettre une estimation des niveaux globaux de fécondité et de la mortalité au Bénin, notamment de la fécondité des adolescentes et de la mortalité des enfants de moins d'un an, d'un an à moins de 4 ans, de 0 à moins de 5 ans et des femmes en couches et des suites de couches,
- mesurer l'ampleur du travail des enfants et du phénomène des enfants placés,
- identifier les déterminants de la scolarisation au Bénin,
- calculer les coordonnées géographiques de chacun des villages en vue de permettre l'établissement des cartes thématiques à l'appui de la dissémination des résultats du recensement.

L'exécution technique du Recensement Général de la Population et de l'Habitation a été confiée à l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), appuyé par trois de ses Directions à savoir :

- la Direction des Etudes Démographiques pour les aspects techniques ;
- la Direction Administrative et Financière pour la gestion administrative et financière de l'opération ;
- la Direction du Traitement de l'Information et des Publications, à qui est revenu le soin d'assurer le traitement informatique des données.

Au plan national, un Comité de 42 membres représentant tous les départements ministériels, les Organisations Non Gouvernementales, les Associations de Développement des douze régions administratives du Bénin et les Centrales Syndicales a été chargé d'assurer le suivi de l'opération.

Enfin, pour donner au Recensement Général de la Population et de l'Habitation toutes les chances de succès et obtenir des résultats fiables, deux autres Comités ont été mis en place :

- un Comité Départemental du Recensement, présidé, dans chaque Département par le Préfet ;
- un Comité local du Recensement, au niveau de chaque Commune (ex sous – préfecture).

Le rôle de ces deux Comités est de faire du troisième Recensement Général de la Population et de l’Habitation une opération de proximité par une forte sensibilisation des populations et une gestion administrative efficace.

Rappelons que l’organisation du troisième Recensement Général de la Population et de l’Habitation en février 2002, soit dix ans après le deuxième Recensement Général exécuté en février 1992, répond bien aux exigences des Nations Unies qui recommandent l’organisation de recensements généraux suivant une périodicité de dix ans.

Pour faciliter l’exploitation des résultats et conformément aux objectifs fixés, l’analyse des données du recensement a ciblé des thèmes précis tels que :

- la structure par sexe et âge de la population
- la répartition spatiale de la population,
- les caractéristiques socioculturelles de la population,
- les caractéristiques économiques,
- la fécondité au Bénin,
- la mortalité au Bénin,
- la migration au Bénin et impact sur la croissance urbaine
- l’état matrimonial et la nuptialité,
- les conditions de vie et d’habitation des ménages,
- les projections démographiques et l’étude prospective sur la demande sociale d’éducation, d’emploi, de santé et de logement au Bénin,
- les femmes au Bénin,
- les enfants au Bénin,
- la population des personnes handicapées,
- les personnes âgées au Bénin,
- la mesure de la pauvreté à partir des données du RGPH₃ (la carte de la pauvreté),
- Alphabétisation, Instruction, Fréquentation scolaire et déterminants familiaux de la scolarisation.

Les résultats de ces différentes analyses permettent aujourd’hui de disposer des grandes tendances de la population béninoise, des indicateurs du mouvement de la population (mortalité, natalité et migration). Ils permettent également de déterminer les niveaux de la pauvreté au Bénin ainsi que de nombreux autres indicateurs de développement qui peuvent aider à l’évaluation des différents plans et programmes mis en œuvre au cours de ces dernières années, notamment dans le cadre des objectifs des grandes conférences internationales (Déclaration du Millénaire pour le Développement, Sommet Mondial pour les enfants, Plan d’Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement etc.).

Avec ces résultats, le Gouvernement dispose désormais d’un précieux instrument de politiques dans tous les domaines : politique de population, politique économique, politique de logement, politique environnementale politique d’aménagement du territoire etc.).

Ces résultats constituent également un instrument à la disposition des différents acteurs des secteurs socio-économiques : Opérateurs économiques ; Organisations Non Gouvernementales; Associations de développement ; Organismes bilatéraux et multilatéraux de Coopération et d'Assistance qui pourront s'en servir pour éclairer les analyses et leurs décisions.

Signalons que l'atlas démographique et les 12 monographies départementales établies pour appuyer la décentralisation seront disponibles dès 2004.

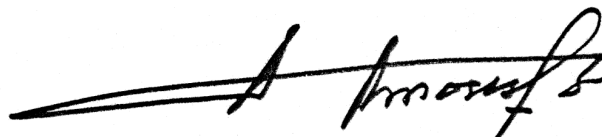
Tous ces résultats n'ont été possibles que grâce à l'appui technique et financier des Partenaires au Développement, notamment le Fonds des Nations Unies pour la Population, la Coopération Suisse, l'UNICEF, la Banque Mondiale à travers le Projet Santé et Population, l'USAID et le Port Autonome de Cotonou.

C'est pourquoi je voudrais, au nom du Gouvernement béninois et en mon nom personnel, adresser mes sincères remerciements et mes compliments à tous les Représentants et à tous les Responsables de ces diverses institutions.

Mes remerciements vont également :

- aux Autorités politiques et administratives de notre pays pour leur participation active et désintéressée aux travaux de terrain ;
- aux membres du Comité National et des Comités Locaux du Recensement pour leur contribution à la recherche de solutions aux nombreux problèmes qui ont jalonné la réalisation de cette opération ;
- à toute la population béninoise, pour son adhésion franche et massive à cette importante opération ;
- aux journalistes, toute presse confondue, pour la part active qu'ils ont prise dans la sensibilisation de la population ;
- aux Agents Recenseurs et autres personnels déployés sur le terrain, pour leur contribution décisive à l'exécution de cette opération,

Enfin, Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte ici pour féliciter les cadres de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) qui se sont investis sans réserve et n'ont ménagé aucun effort pour gagner le pari de ce troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation.



Bruno AMOUSSOU
*Ministre d'Etat, Chargé du Plan,
de la Prospective et du Développement*